

---

## [Réouverture des écoles de la Ville](#)

Depuis le lundi 22 juin 2020

**La Ville avait annoncé le maintien de la fermeture de ses écoles. Cependant, à la suite d'une demande des services de l'Etat, la réouverture est effective depuis le lundi 22 juin 2020.**

### **Un assouplissement du protocole sanitaire**

La réouverture des établissements scolaires est accompagnée par un nouveau protocole sanitaire mis en place par l'Etat. Notamment concernant les distanciations sociales moins importantes ou le nombre d'élèves admis par classe. Néanmoins, la Ville place toujours la santé de ses habitants en priorité, c'est pour cela qu'un protocole sanitaire proposé par la Ville sera mis en ligne d'ici quelques jours. Un moyen d'assurer un retour à la « normale » en toute sécurité à vos enfants. À savoir, qu'à cette date l'école redevient obligatoire.

### **Une réouverture des services**

Les accueils périscolaires, les restaurations et les accueils de loisirs rouvrent également afin de proposer un service optimal à l'ensemble des élèves. Les familles voulant bénéficier des services proposés devront s'inscrire sur le portail famille sur le site de la Ville **avant le dimanche 21 juin**. Pour toutes questions complémentaires, vous pouvez vous adresser au directeur de l'école de votre enfant.

### **Etablissement d'Accueil de Jeunes Enfants (crèches)**

L'accueil des enfants dans les crèches sera « normalisé », fin de la limitation des groupes de 10 et reprise du fonctionnement habituel avec un protocole sanitaire toujours en vigueur mais allégé. Pour toute question, se rapprocher de la direction de l'établissement où est accueilli votre enfant.

[PROCOLE SANITAIRE POUR LA RÉOUVERTURE DES ÉCOLES DU 1er DEGRÉ](#) 350.07 Ko

---

[Ma mairie](#)

[Info Mairie](#)

[Scolarité?](#)

[Les Grands Rendez-Vous](#)

Publié le 17/06/2020